

République Française
Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	29	36

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 36		
Contre : 0		
Abstention : 0		

L'an 2025, le 11 Avril à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 28/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 28/03/2025.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DEVOT Sylvie, DUMENIL Stéphanie, DUTRIAUX Nathalie, PONSARDIN Catherine, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIEIRA Patricia, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, CALVET Jean, CAMEK Julien, CASEAUX Hubert, CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GAUTHIER Alain, GERMAIN Jean-Luc, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, ROMAIN Emilien, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan
Suppléant(s) : Mme DEVOT Sylvie (de M. GROSLEVIN Gilles), M. GAUTHIER Alain (de Mme SALAZAR Joëlle)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, NINERAILES Brigitte à Mme PONSARDIN Catherine, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. VENANZUOLA François, JAROSSAY Gilbert à M. VIGIER Mathias, MEDEIROS Manuel à Mme BALLABENE Sandra, MOTTE Patrice à Mme TORCOL Patricia, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian
Excusé(s) : Mmes : GIRAUT Muriel, LUCZAK Daisy, PASQUET Hélène, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième, MM : GROSLEVIN Gilles, ROSSIGNEUX Gilles

Absent(s) : Mmes : HELLIAS Aline, KUBIAK Françoise, MOTHRE Béatrice, VIBERT Nicole, MM : BETTENCOURT François, GUECHATI Amin, JEANNIN Hervé, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, REMOND Bruno, SAINT-JALMES Patrice

A été nommé(e) secrétaire : M. BELFIORE Elio

2025_37 – Budget Primitif M57 - Budget Principal 24600 - Année 2025

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2025_16 en date du 14 mars 2025 approuvant le compte de gestion 2024 dressé par le comptable public,

Vu la délibération N°2025_21 en date du 14 mars 2025 approuvant le compte administratif 2024,

Vu la délibération N°2025_15 en date du 14 mars 2025 par laquelle les membres du conseil communautaire ont pris acte du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'exercice 2025 et la tenue du débat conséquemment à la présentation du ROB par l'exécutif,

Vu la délibération du présent conseil sur l'affectation du résultat 2024,

Vu la présentation du Budget 2025 par son rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE son budget par Chapitre en fonctionnement et en investissement.

ADOpte le budget primitif 2025 avec reprise des résultats de l'année 2024, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2024 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de ce présent conseil.

ADOpte les deux sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 151 935,79 €
012	Charges de personnel et frais assimilé	4 054 165,37 €
014	Atténuations de produits	5 104 036,61 €
65	Autres charges de gestion courante	7 539 374,36 €
66	Charges financières	110 746,21 €
67	Charges exceptionnelles	50,00 €
042	Opération d'ordre	1 000 362,62 €
023	Virement à la section d'investissement	1 868 565,81 €
Dépenses nouvelles de l'exercice :		21 829 236,77 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	60 000,00 €
70	Produits des services	1 621 133,00 €
73	Impôts et taxes	3 718 911,00 €
731	Fiscalité locale	11 431 776,53 €
74	Dotations et participations	3 264 853,18 €
78	Reprise sur dépréciation des actifs	50 534,48 €
042	Opérations d'ordre	5 321,84 €
Total recettes nouvelles de l'exercice :		20 152 530,03 €
002	Excédent de fonctionnement	1 676 706,74 €

Total cumulé des recettes : 21 829 236,77 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	RAR 2024	Propositions nouvelles	Montant total
16	Emprunts et dettes assimilés		292 067,33 €	292 067,33 €
20	Immobilisations incorporelles	28 379,28 €	71 920,20 €	100 299,48 €
204	Subventions d'équipement versées		712 198,42 €	712 198,42 €
21	Immobilisations corporelles	344 300,72 €	300 823,01 €	645 123,73 €
23	Immobilisations corporelles en cours		847 856,00 €	847 856,00 €
040	Opérations d'ordre		5 321,84 €	5 321,84 €
001	Déficit d'investissement reporté		618 867,42 €	618 867,42 €
Total des dépenses :		372 680,00 €	2 849 054,22 €	3 221 734,22 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	RAR 2024	Propositions nouvelles	Montant
10	Autres réserves		1 279 547,42 €	1 279 547,42 €
13	Subventions d'investissement	62 000,00 €	798 068,74 €	860 068,74 €
27	Autres immobilisations financières		2 926,26 €	2 926,26 €
040	Opérations d'ordre		1 000 362,62 €	1 000 362,62 €
021	Virement de la section de fonctionnement		1 868 565,81 €	1 868 565,81 €
Total des recettes :		62 000,00 €	4 949 470,85 €	5 011 470,85 €

ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2025 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et qui présente un suréquilibre en section d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement **21 829 236,77 €**

Section d'investissement **3 221 734,22 € en dépenses**
5 011 470,85 € en recettes

TOTAL dépenses : **25 050 970,99 €**

TOTAL recettes : **26 840 707,62 €**

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (fongibilité des crédits).

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

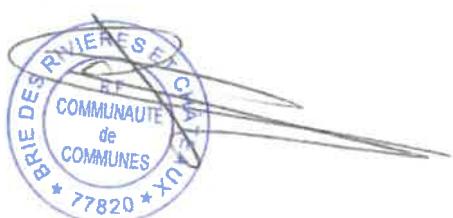
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :

Au Châtelet-en-Brie, le 14/04/2025

Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Ello



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télerecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr